



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service Affaires Juridiques et Financières

DECISION DU MAIRE N°DC – 2024 – 11
PORTANT demande de subvention à la DRAC – soutien aux Estivales.

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°D 2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-128 du 15 avril 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Bergeret, 2^{ème} adjoint ;

Considérant l'organisation du festival « Les Estivales » par la Ville de Tassin La Demi-Lune du 28 juin au 12 août 2024 avec une programmation pluridisciplinaire de spectacles et d'ateliers qui se dérouleront dans plusieurs lieux de la Ville ;

Considérant que ce projet est éligible à un financement de la part de la DRAC ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De solliciter une subvention auprès de la DRAC en vue de financer le festival « Les Estivales » pour un montant de 2 000 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera

- Inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- Publiée sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune,
- Amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240213-DC-2024-11-AR
Date de réception préfecture : 13/02/2024

1/2

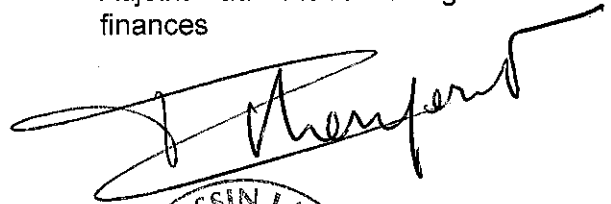
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le :
- La mise en ligne sur le site internet de la Collectivité le : **13 FEV. 2024**

Tassin la Demi-Lune,

Pierre BERGERET
Adjoint au Maire chargé des
finances



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240213-DC-2024-11-AR
Date de réception préfecture : 13/02/2024

2/2